

Les pays membres de l'OCDE ne voient plus l'optimisation de la dépense publique, au sens strict du rapport qualité/prix, comme le seul objectif des marchés publics. Ils intègrent peu à peu des objectifs plus stratégiques tels que le soutien aux petites et moyennes entreprises (PME), l'innovation et les considérations environnementales.

La hiérarchisation des objectifs représente un nouveau défi pour les pouvoirs publics. Près de 70 % des pays membres de l'OCDE (23 pays sur 33) ont élaboré au niveau de l'administration centrale une stratégie ou une politique visant à faire des marchés publics un instrument de soutien aux PME. La moitié des pays concernés se sont dotés de règles obligatoires sur le soutien aux PME dans le cadre des marchés publics, et le tiers d'entre eux de règles non obligatoires, mais avec des objectifs librement consentis. De plus, 76 % des pays de l'OCDE ont élaboré au niveau de l'administration centrale une stratégie ou une politique visant à favoriser des marchés publics respectueux de l'environnement, dits « écologiques » ou « verts ».

Cela étant, la plupart des pays membres de l'OCDE n'évaluent pas systématiquement le coût d'opportunité de la poursuite d'objectifs socio-économiques et environnementaux, si bien que les gouvernements manquent parfois des outils nécessaires pour établir des priorités entre des objectifs concurrents (l'optimisation de la dépense publique par opposition au soutien à des objectifs socio-économiques et environnementaux, par exemple). Les pouvoirs publics n'optimisent donc peut-être pas toujours l'utilisation de leurs ressources dans les marchés publics. De plus, alors que les pays membres de l'OCDE ont, dans leur vaste majorité, mis en place une stratégie en faveur des PME, ils sont 61 % à ne pas tenir de statistiques du nombre et du montant des marchés attribués à des PME. Or, sans ces informations, il est très difficile de mesurer l'efficacité de cette stratégie.

Dans le contexte actuel, les acheteurs publics sont censés se conformer à des règles de plus en plus complexes et poursuivre des objectifs d'optimisation de la dépense publique tout en tenant compte de considérations stratégiques. Or, selon près de la moitié des pays de l'OCDE interrogés, la principale faiblesse des systèmes de passation des marchés publics tient à l'insuffisance des capacités, avec un manque d'acheteurs publics mais aussi un déficit de connaissances spécialisées sur les technologies disponibles, les innovations et les évolutions du marché.

Dans de nombreux pays, la passation des marchés publics reste gérée comme une fonction administrative, plus d'un tiers des pays (39 %) indiquant que la fonction d'acheteur public n'est même pas reconnue comme une profession spécifique. Sur les 18 pays membres de l'OCDE où la profession d'acheteur public est reconnue en tant que telle, 11 disposent de descriptions de poste formelles pour les acheteurs publics et 8 ont mis en place des programmes de certification ou de licence professionnelle (Australie, Canada, Chili, États-Unis, Irlande, Nouvelle-Zélande, République slovaque et Suisse). Cependant, seuls cinq pays ont adopté des lignes directrices en matière d'intégrité (codes de conduite, par exemple) spécifiquement applicables aux acheteurs publics.

Méthodologie et définitions

Les données ont été rassemblées dans le cadre de l'Enquête 2011 de l'OCDE sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2008 sur les marchés publics (à laquelle 29 pays membres ont répondu) et de l'Enquête 2012 de l'OCDE sur les marchés publics (à laquelle 33 pays membres ont répondu). Pour ces deux enquêtes, les réponses ont été fournies par des délégués nationaux chargés des politiques de passation des marchés publics au sein de l'administration centrale.

On considère que la fonction d'acheteur public est reconnue comme une profession spécifique si elle fait l'objet d'un programme de certification ou de licence professionnelle, d'un cadrage précis (par exemple description de poste/rôle formels) et/ou des lignes directrices en matière d'intégrité (par exemple codes de conduite spécifiques aux acheteurs publics).

La Commission européenne définit les marchés publics verts, ou écologiques, comme « un processus de passation de marchés dans le cadre duquel les pouvoirs publics cherchent à obtenir des biens, des services et des travaux dont l'incidence sur l'environnement sur toute leur durée de vie sera moindre que dans le cas de biens, services et travaux à vocation identique mais ayant fait l'objet de procédures de passation de marchés différentes. »

Pour en savoir plus

OCDE (2013, à paraître), *Principles for Integrity in Public Procurement: Progress in OECD Countries*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011), *Making the Most of Public Investment in a Tight Fiscal Environment: Multi-level Governance Lessons from the Crisis*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264114470-en>.

OCDE (2007), « Improving the Environmental Performance of Public Procurement: Report on Implementation of the Council Recommendation », Éditions OCDE, Paris, vol. 7/9, http://dx.doi.org/10.1787/oecd_papers-v7-art26-en.

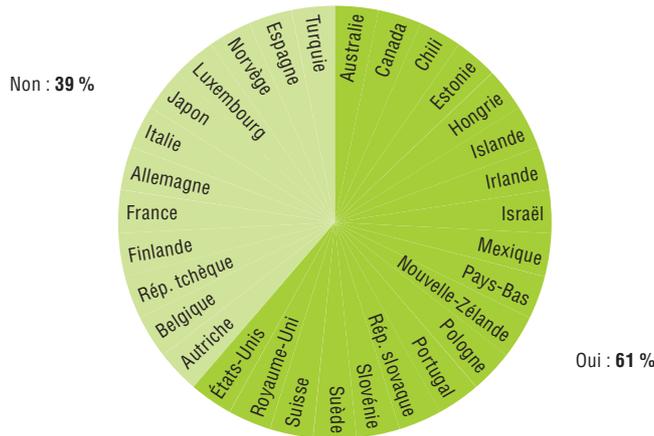
Notes relatives aux graphiques et aux tableaux

7.7 : On ne dispose pas de données pour la Corée, le Danemark et la Grèce.

7.8 : On ne dispose pas de données pour la Grèce. L'Australie a adopté une politique en faveur d'une plus grande parité hommes/femmes au sein des entreprises répondant aux appels d'offres publics. En Allemagne, les réponses rendent compte de la situation au niveau de l'administration fédérale. Cela étant, il est important de souligner que les *Länder* allemands ont adopté une multitude de mesures visant à promouvoir les marchés publics verts et à soutenir les PME. Le Danemark lancera en 2013 une stratégie visant à relever des défis stratégiques tels que l'innovation, le respect de l'environnement et le soutien aux PME. Les données pour la Turquie ont été fournies par l'Institut de statistique turc.

Informations sur les données concernant Israël : <http://dx.doi.org/10.1787/888932315602>.

7.7. Reconnaissance de la fonction d'acheteur public comme une profession spécifique (2010)



Source : Enquête 2011 de l'OCDE sur la mise en œuvre de la Recommandation de 2008 sur les marchés publics.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933159799>

7.8. Politiques et stratégies mettant les marchés publics au service d'objectifs socio-économiques et/ou environnementaux (2011)

	Politiques ou stratégies en place pour mettre les marchés publics au service d'objectifs socio-économiques et/ou environnementaux			Évaluation des résultats des politiques ou stratégies mettant les marchés publics au service d'objectifs socio-économiques et/ou environnementaux		
	Marchés publics verts	Petites et moyennes entreprises (PME)	Soutien aux produits et services innovants	Marchés publics verts	Petites et moyennes entreprises (PME)	Soutien aux produits et services innovants
Allemagne	●	●	●	◇	◇	◇
Australie	●	●	●	◇	◇	◇
Autriche	●	●	●	◆	■	◇
Belgique	●	○	○	◆	X	X
Canada	●	●	●	■	■	■
Chili	□	●	□	X	■	X
Corée	●	●	●	■	■	■
Danemark	●	●	○	◇	◇	X
Espagne	●	●	●	◇	◇	◇
Estonie	○	○	○	X	X	X
États-Unis	●	●	●	■	■	■
Finlande	●	□	●	■	X	◆
France	●□	●□	●□	■	■	◇
Hongrie	□	●	○	X	■	X
Irlande	●	●	●	◆	◆	◆
Islande	●	○	○	◇	X	X
Israël	●	●	○	■	■	◆
Italie	●	●	●	■	■	■
Japon	●	●	○	■	■	X
Luxembourg	□	□	○	X	X	X
Mexique	●	●	○	◇	■	X
Norvège	●□	●	●	■	◇	◇
Nouvelle-Zélande	○	○	○	X	X	X
Pays-Bas	●	●	●	■	■	◆
Pologne	●	●	●	■	■	■
Portugal	●	●	□	■	◆	X
République slovaque	□	○	○	X	X	X
République tchèque	●	□	□	◆	X	X
Royaume-Uni	●□	●□	●□	■	■	X
Slovénie	●□	●□	○	■	■	X
Suède	□	□	□	X	X	X
Suisse	●□	●	●	■	◆	■
Turquie	○	○	○	X	X	X
Total OCDE	● 25	● 23	● 16	■ 15	■ 15	■ 6
	□ 10	□ 7	□ 6	◆ 2	◆ 1	◆ 3
	○ 3	○ 6	○ 13	◆ 2	◆ 2	◆ 2
				◇ 6	◇ 5	◇ 5
				X 8	X 10	X 17

- Oui, une stratégie/politique a été mise au point au niveau central
- ◇ Oui, régulièrement
- Oui, certaines entités adjudicatrices ont mis au point une politique interne
- ◆ Oui, ponctuellement
- Non, aucune stratégie/politique n'a été mise en place
- ◆ Ne sait pas
- Non
- X Sans objet

Source : Enquête 2012 de l'OCDE sur les marchés publics.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933159804>



Extrait de :
Government at a Glance 2013

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2015), « L'utilisation stratégique des marchés publics », dans *Government at a Glance 2013*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/gov_glance-2013-46-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.